

Communiqué de presse
Basse Terre, le 28/02/2024

Nouvel accord de partenariat entre la Région Guadeloupe et l'Agence nationale de la recherche

Le 28 février 2024, Ary Chalus, Président de la Région Guadeloupe, et Thierry Damerval, Président-directeur général de l'Agence nationale de la recherche (ANR), renouvellent leur partenariat stratégique en signant un nouvel accord-cadre de coopération pour une durée de trois ans.

Cet accord formalise la volonté de la collectivité régionale et de l'ANR de poursuivre leur collaboration afin de soutenir et de renforcer les capacités en recherche sur le territoire de la Région Guadeloupe.

Ce partenariat vise à conforter la structuration de l'offre locale de recherche grâce à une meilleure coordination des acteurs de la recherche à travers des projets partenariaux et pluridisciplinaires.

« En tant que première région partenaire de l'ANR, la Région Guadeloupe affirme sa volonté de conforter l'excellence et l'attractivité de la recherche en Guadeloupe. Vectrices de développement et progrès, la recherche et l'innovation représentent un enjeu transversal majeur dans le cadre des politiques publiques économiques » déclare **Ary Chalus**, Président de la Région Guadeloupe.

« Ce nouvel accord-cadre de coopération triennal augure de belles perspectives de collaboration dans un continuum Région-État-Europe, essentiel face aux grands enjeux sociétaux et aux transitions en cours et à venir. Cette association représente un nouvel élan pour construire des alliances où chacun apportera son expertise et ses compétences. Le partenariat jouera le levier des complémentarités (métiers, expertise, ...) centrés sur des intérêts communs au profit de la communauté scientifique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation guadeloupéenne » déclare **Thierry Damerval**, Président-directeur général de l'Agence nationale de la recherche (ANR)

Le 10 mars 2023, la Région Guadeloupe et l'ANR ont célébré les 10 ans de leur partenariat stratégique¹ à l'université des Antilles lors d'une journée d'échanges réunissant les communautés scientifiques et les acteurs locaux de la recherche. Dans la continuité de cette collaboration, le nouvel accord cadre, pour la période 2024-2027, a vocation à aller au-delà de l'accompagnement régional dans l'expertise et l'évaluation des projets déposés aux appels à projets régionaux.

Cet accord répond aux objectifs stratégiques fixés par la collectivité régionale à la croisée du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), du schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI), et de la stratégie de spécialisation

¹ <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/10-ans-de-collaboration-et-nouvel-accord-de-partenariat-entre-la-region-guadeloupe-et-lanr/>

intelligente (S3) pour une stratégie au service de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, du développement des entreprises et de l'emploi en région Guadeloupe.

La Région Guadeloupe et l'ANR ont ainsi pour ambition de développer de nouveaux axes stratégiques, parmi lesquels :

- L'accès aux données régionales des projets financés par l'ANR sur le territoire guadeloupéen grâce à [data anr](#), la nouvelle plateforme interactive de l'ANR dédiée au partage de ses données ouvertes.
- La possibilité de participer au portail [appelsprojetsrecherche.fr](#) afin d'améliorer la visibilité des appels à projets régionaux et de simplifier la recherche de financements.
- La mise en synergie des dispositifs de financement de la recherche régionaux et nationaux.
- Le développement d'actions conjointes visant à conforter la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) pour renforcer les liens entre science et société.

L'accord prévoit aussi de renforcer le soutien à la recherche et à l'innovation locale à travers :

- Le cofinancement de nouveaux programmes ou projets de recherche via des appels à projets communs sur des thématiques spécifiques relevant des champs d'action de la Région Guadeloupe et de l'ANR.
- Un effet de levier sur les instruments nationaux de l'Appel à projets générique (AAPG) et ceux de la recherche partenariale et compétitivité (appels à projets spécifiques LabComs, Chaires Industrielles, Challenges par exemple).

Transfert de technologie et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur : nouvel appel à projets de recherche collaborative PO-FEDER FSE 2021-2027

De manière opérationnelle, la mise en œuvre de cet accord cadre permettra le lancement d'appel à projets dont l'ANR sera en charge de l'évaluation. À ce titre, un appel à projets recherche collaborative a été lancé le 23 février 2024 dans le cadre du domaine d'intervention du PO FEDER-FSE 2021-2027, intitulé « Soutien du transfert de technologie et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur », avec pour objectifs de renforcer l'excellence des équipes locales de recherche, de conforter la qualité de la recherche développée sur le territoire, et de développer une recherche ancrée dans les problématiques du territoire (adossée à la S3).

Cet appel à projets émerge à l'axe prioritaire 1 « Une Guadeloupe plus intelligente et connectée compétitive par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante » du PO-FEDER-FSE 2021-2027. Il relève plus spécifiquement de l'objectif spécifique (OS) 1.1 intitulé « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ».

Les projets collaboratifs devront s'inscrire dans l'une ou plusieurs des thématiques et sous-thématiques suivantes : biodiversité (protection de la biodiversité ; valorisation de la biodiversité) ; lutte contre les risques naturels (prévention des risques sismiques, cycloniques, volcaniques, tsunamis, etc. ; renforcement de la résilience du territoire face aux risques naturels ou autres) ; agriculture et valorisation de la production locale (qualité des produits frais et transformés issus de l'agriculture ; amélioration des ressources pour répondre aux contraintes géo-climatiques ; développement de l'agroécologie) ; énergies renouvelables innovantes [diversification des gisements d'énergies renouvelables ; développement des matériaux

alternatifs (maîtrise de la demande en énergie, économie circulaire, nouvelles niches de marchés)] ; la santé des Guadeloupéens [maladies émergentes et développement de dispositifs de veille, d'alerte et de gestion de ces maladies ; la prise en charge du patient (télémédecine) dans les domaines de la drépanocytose, du diabète, du cancer de la prostate, etc. ; santé par le sport, vecteur d'innovation et de croissance).

L'enveloppe budgétaire prévue est de 4 500 000 euros FEDER avec une participation de la collectivité régionale de 500 000 euros.

Consulter le cahier des charges : https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/guadeloupe

Points de contact de la Région Guadeloupe

Service recherche et innovation

Cheffe de service recherche et innovation : **Kelly DECORDE** kelly.decorde@regionguadeloupe.fr

Points de contact de la Direction FEDER-FSE+

Secrétariat : 0590 99 28 28

projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr

Chargé de l'instruction Recherche & Innovation : **Fabien CLAQUIN** fabien.claquin@regionguadeloupe.fr

Directeur FEDER-FSE+ : **Samuel BLAIZEAU**

À propos de :

La Région Guadeloupe s'appuie sur l'assemblée délibérante du conseil régional de Guadeloupe, région française d'outre-mer. Le Conseil régional est présidé par Ary Chalus et est composé de 41 conseillers régionaux, dont 9 vice-présidents. Le Conseil régional s'appuie sur 16 commissions sectorielles. Celles-ci émettent des observations et élaborent des propositions stratégiques et opérationnelles dans leurs domaines d'intervention. La Région Guadeloupe est compétente en matière de développement économique, innovation, de la gestion des programmes européens, de la formation professionnelle, apprentissage et alternance, l'enseignement secondaire et supérieur, l'aménagement du territoire et environnement et les transports. Les compétences partagées avec les autres collectivités s'articulent autour du tourisme (la Région est désignée chef de file pour le tourisme), la culture, le sport, la promotion des langues régionales, l'éducation populaire, la lutte contre la fracture numérique et aménagement numérique.

www.regionguadeloupe.fr

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ANR a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur de France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche, les programmes nationaux de recherche (PEPR, PPR, etc.) et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche.

L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la sélection, au financement et à la promotion des projets de recherche relevant de son budget d'intervention. L'Agence a également obtenu le label « égalité professionnelle ».

<https://anr.fr/>

<http://anr.fr/fr/newsletter>

Contacts presse :

Conseil régional de Guadeloupe : karel.clotaire@regionguadeloupe.fr

ANR : Katel Le Floc'h – 06 81 61 12 97 – contactpresse@agencerecherche.fr